

REÇU LE

25 JUIN 2020

à L.A.C

MS/BOH/GE/PLG  
D.M



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Emilie Leveau  
Mail : [e.leveau@inao.gouv.fr](mailto:e.leveau@inao.gouv.fr)  
Tél 02 40 35 82 32

Monsieur le Président  
Leff Armor Communauté

Moulin de Blanchardeau  
CS 60036  
22290 LANVOLLON

Nos réf. : EL/CB

Objet : **PLUI LEFF ARMOR COMMUNAUTE (22)**

Nantes, le 24 juin 2020

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 février dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, votre projet de PLUi, arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 28 janvier 2020.

Sur plusieurs des 23 communes qui composent le territoire, plusieurs Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) et/ou Appellations d'Origine Protégées (AOP) sont présentes. Vous en trouverez ci-joint la liste détaillée.

Par ailleurs, des Indications Géographiques Protégées (IGP) se situent sur ce même territoire et pour l'ensemble des communes, à savoir les IG « Whisky de Bretagne », IGP « Cidre de Bretagne », « Farine de Blé Noir de Bretagne » et « Volailles de Bretagne ».

L'étude attentive du dossier présenté amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Un grand nombre d'exploitations en production AOP « Coco de Paimpol » sont installées sur le territoire ; vous en trouverez également ci-joint le détail.

Nous avons bien noté que les principales orientations de ce PLUi sont de préserver les espaces paysagers significatifs du territoire, d'éviter les étalements urbains liés au littoral et aux principaux axes routiers, le tout pour maintenir une dynamique locale.

La réduction des secteurs urbanisables par rapport aux documents d'urbanisme existants va bien dans ce sens, avec une réduction de 50% de l'extension prévue dans les enveloppes urbaines initiales, et permettra effectivement de maintenir et conforter la vocation agricole qui constitue une activité économique de la Communauté de communes.

Après vérification et analyse du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les signes de qualité concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation  
La Déléguée Territoriale,

Laurence GUILLARD

**Classement AOC/AOP - CC LEFFARMOR - Producteurs identifiés**

	EAU DE VIE DE CIDRE DE BRETAGNE	POMMEAU DE BRETAGNE	COCO DE PAIMPOL	Producteurs Coco de Paimpol
BOQUEHO				
BRINGOLO				
CHATELAUDREN				
COHINIAC				
GOMMENECH	X	X	X	2
GOUDELIN	X	X	X	
LANNEBERT	X	X	X	1
LANRODEC				
LANVOLLON	X	X	X	1
LE FAOUE			X	
LE MERZER				
PLEGUIEN	X	X	X	5
PLELO	X	X		
PLERNEUF				
PLOUAGAT				
PLOUHA	X	X	X	11
PLOUVARA				
PLUDUAL	X	X	X	1
POMMERIT LE VICOMTE	X	X	X	5
SAINTE GILLES LES BOIS			x	4
SAINTE FIACRE				
SAINTE JEAN KERDANIEL				
SAINTE PEVER				
TREGOMEUR	x	x		
TREGUIDEL	x	x		
TREMEVEN	x	x	x	2
TRESSIGNAUX	x	x		
TREVEREC	x	x	x	

Source : INAO